

Evénements et manifestations



La première édition de la **Journée scientifique de la santé**

humanitaire et sociale est une invitation à présenter et discuter des dernières recherches sur les questions de santé et précarité en France et à l'international.

Elle aura lieu le **mardi 7 avril 2015 de 9h00 à 17h30**, à La Bellevilloise 21 rue Boyer 75020 Paris.

Pour vous inscrire : [site de médecins du monde](#) > [nos combats](#) > [agenda](#)

Le **16 avril 2015**, se tiendra la conférence **la santé quel(s) accès et à quel(s) prix ?**

Il s'agira d'interroger l'accès à la santé des individus au niveau des dispositifs ainsi que des politiques existantes, des barrières financières qui se dressent dans un contexte de crise. La conférence croitera les approches suivantes : Oxfam, Essentiel et Médecins du Monde.

Rendez-vous à 19h, Salle de la Manu.

contact@essentiel-international.org
02 40 35 31 63



Billet du mois : les Mineurs Etrangers Isolés

Aujourd'hui, la situation des MIE (Mineurs Etrangers Isolés) n'a de cesse de s'aggraver en France, sans famille, sans ressources, souvent sans papiers, ils sont de plus en plus considérés comme des migrants avant d'être considérés comme des enfants. De ce fait, et suivant la politique actuelle en France depuis plusieurs années, ils connaissent, une fois arrivés en France, un nombre sans cesse croissant de discriminations et de traitements particuliers qui ne participent qu'à rendre leur situation plus précaire encore.

Médecins du Monde Pays de la Loire étant engagé dans le processus de défense et d'accès aux droits des MIE, nous vous proposons ce mois-ci un dossier spécial vous présentant la situation connue par ces enfants, ainsi que les combats menés par la délégation.

Les MIE sont des jeunes étrangers de moins de 18 ans, se retrouvant en France sans représentants légaux. Du fait de leur jeune âge et de leur situation, ils doivent être considérés comme personnes en danger et devraient bénéficier des dispositifs habituels de protection de l'enfance au même titre que les mineurs français. C'est en tout cas ce que préconise l'article l'article L.111-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui confirme l'absence de condition de nationalité dans le cadre des mesures de protection de l'enfance : « Les personnes de nationalité étrangère bénéficient dans les conditions propres à chacune de ces prestations : 1° Des prestations d'aide sociale à l'enfance », le CASF rappelle également que « le président du conseil général est chargé du recueil, du traitement et de l'évaluation, à tout moment et quelle qu'en soit l'origine, des informations préoccupantes relatives aux mineurs en danger ou qui risquent de l'être. ». Dépendants donc de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance, service du Conseil Général responsable de la prise en charge des mineurs), celle-ci a de plus en plus tendance à déléguer leur prise en charge.

Mineurs Isolés Etrangers



Lors de l'arrivée d'un MIE, celui-ci doit bénéficier d'une mise à l'abri, évaluation, orientation pour déterminer la minorité et l'isolement de la personne.

Pour les mineurs, une prise en charge à double vitesse :

S'il est estimé que la personne est bien mineure, celle-ci peut alors bénéficier d'une mise à l'abri, puisqu'elle entre théoriquement dans le champ d'action de l'ASE.

Jusqu'à fin 2013, ces mineurs étrangers étaient pris en charge dans les foyers classiques de l'ASE, avec les autres enfants du département placés pour d'autres raisons ; ils étaient scolarisés, leurs éducateurs s'occupaient de leurs demandes de



titre de séjour à leur majorité, c'est ainsi que beaucoup d'entre eux ont obtenu des titres de séjour de 10 ans voire la nationalité française.

Depuis la mise en place de la répartition nationale de ces mineurs, leur nombre a augmenté en Loire Atlantique, et une prise en charge spécifique du mineur migrant a été mise en place par le CG.

Ainsi le service At-Home de St Benoît-Labre accueille 60 MIE avec une prise en charge moindre que celle prévue pour les mineurs français. L'accompagnement des jeunes est encore plus réduit depuis décembre 2014, puisque la majorité des MIE en Loire Atlantique sont pris en charge par le service EMMIE du CDEF (Centre Départemental Enfance et Famille) au sein duquel on décompte 3 éducateurs pour 80 jeunes. Jeunes qui sont le plus souvent placés dans des chambres d'hôtels et souvent délaissés. Si le gîte et le couvert leur sont ainsi assurés, de nombreuses difficultés apparaissent pour la scolarisation (qui est pourtant obligatoire), pour l'accompagnement et les démarches pour obtention de titres de séjours. Enfin, ce traitement particulier et ce fonctionnement par appel d'offres donne lieu à des situations ahurissantes et à la limite du respect des personnes : dans le Maine-et-Loire par exemple, l'ASE a lancé un appel à projet pour la prise en charge de MIE avec un prix de journée de 25€ par jour et par enfant, alors que le financement normal garanti par l'ASE pour un mineur isolé est d'en moyenne 150€ par jour et par enfant (75€ pour les dispositifs spéciaux propres aux MIE type Athome).



Alors même que le nombre de MIE pris en charge est dérisoire par rapport à l'ensemble des mineurs suivis par l'ASE (en Loire-Atlantique : 5.000 enfants bénéficient de la prise en charge de l'ASE, pour 80 MIE). La France est aujourd'hui épinglée par le Conseil de l'Europe et le Défenseur des Droits qui dénoncent le traitement qu'elle réserve aux MIE, dont le nombre est, rappelons-le, estimé à 8 500, pour 150.000 enfants pris en charge par l'ASE (les MIE représentent donc 6 à 7% des mineurs accueillis par le dispositif).

De même, les MIE n'ont pas accès aux contrats jeunes majeurs à leurs 18 ans.

Tout cela participe à une mise en place d'une protection de l'enfance à deux vitesses.

Des tests inefficaces et dégradants pour déterminer l'âge des personnes.

Ces tests médicaux sont réalisés dans le cadre de la circulaire de la ministre de la Justice du 31 mai 2013 qui prévoit un protocole d'évaluation de la minorité et de l'isolement des mineurs isolés étrangers, durant la période de mise à l'abri des 5 jours.

La minorité doit être

évaluée tout d'abord par un entretien, puis vérification des documents d'états civil et, uniquement en cas de



doute persistant et sur instruction du parquet par un examen médical.

Ces tests d'évaluation de l'âge sont réalisés au CHU de Nantes et d'Angers dans le service de médecine légale, de manière un peu trop systématique. En France, tous les départements n'y ont pas recours, alors que la Grande Bretagne a récemment supprimé l'usage de ces tests.

Ces tests pour déterminer l'âge des personnes sont de trois sortes :

- Examen des parties génitales pour déterminer si la personne est pubère.
- Examen de la dentition et radiographie panoramique dentaire (pour voir si les dents de sagesse sont déjà sorties).
- Examen osseux. Celui-ci consiste en une radio du poignet du jeune migrant qui permet de voir si les os sont soudés ou s'il reste encore du cartilage de croissance. Moins il y a de cartilage, plus la personne est considérée comme s'approchant des 18 ans. Autant de tests qui laissent la place à une grande marge d'erreur :
 - Les quatre dents de sagesse peuvent être visibles dès 16 ans.
 - L'âge de la puberté « adulte » varie d'une personne à une autre (peut débuter à l'âge de 15 ans pour les garçons et de 13 ans pour les filles), de même que le développement du système pileux.
 - En ce qui concerne les tests osseux, pour faire une comparaison, le radiologue se rapporte aux clichés contenus dans l'atlas de référence, dit de Greulich et

Pyle, du nom des deux médecins américains qui l'ont publié. Atlas qui date des années 1950, et qui se basait uniquement sur les radios de jeunes américains blancs.

Ainsi, même le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe a rappelé en 2011 que " *partout en Europe (...) la maturité de la dentition et du squelette ne permet pas de déterminer l'âge exact d'un enfant, mais uniquement de procéder à son estimation, avec une marge d'erreur de deux à trois ans.*"

Aucun de ces tests n'est donc viable scientifiquement parlant, et pourtant les institutions continuent d'y avoir recours. Les conséquences sont lourdes pour les jeunes déclarés majeurs.

Pour la personne considérée comme majeure, une situation intenable.

Si la personne, après réalisation des tests osseux n'est pas reconnue comme mineure, malgré ses papiers (qui sont souvent considérés comme faux par les institutions) elle devient un "ni-ni" : ni mineur, ni majeur, ne pouvant bénéficier des droits pour les mineurs (car jugés majeurs par les CG), ni de ceux pour les majeurs (par exemple le 115 qui va refuser d'accueillir une personne puisque ses papiers indiquent qu'elle est mineure, ou encore les accueils réalisant la distribution alimentaire). Ainsi, depuis 2013, la CIMADE et le CASO reçoivent de plus en plus de ces "ni-ni".

Pour lutter contre l'utilisation de ces tests arbitraires, la mobilisation s'organise, avec notamment la mise en ligne d'une pétition pour que soit abandonnée cette façon de fonctionner, comme le réclame, parmi d'autres, le Docteur Serge Lipski, du CA de Médecins du Monde, selon lequel, réaliser ces tests (notamment osseux) « *c'est utiliser la médecine à des fins judiciaires, ce qui est*

discutable. C'est aussi irradier inutilement des enfants, parfois à plusieurs reprises ».

Pour signer la pétition, il vous suffit de vous rendre à l'adresse suivante : <http://resf.info/P2852>



L'engagement de la délégation.

Très préoccupée par ce sujet, la délégation des Pays de la Loire participe activement à des actions dont le but est de demander l'arrêt des tests osseux, l'égalité de traitement entre mineurs isolés français et étrangers et le respect par l'ASE des obligations auxquelles elle est tenue par la loi.

Pour ce faire, Carine Rolland, Co-RM CASO de Nantes a participé à des réunions interassociatives, compilé des informations (utilisées pour réaliser ce dossier), et rédigé un texte de positionnement de la délégation (disponible sur l'intranet).

Dans le cadre d'actions conjointes avec d'autres associations au sein de l'UCIJ (incluant dorénavant le collectif des travailleurs sociaux MMIE) Carine est intervenue début mars lors d'une conférence de presse et lors une réunion publique. Il s'agissait de présenter les arguments scientifiques et éthiques montrant la non fiabilité des tests de détermination de l'âge et les nombreuses

recommandations émanant d'autorités diverses d'arrêter cette pratique.

MdM participe également au CoPil régional à l'initiative de l'URIOPSS dont l'objet est d'organiser une journée en fin d'année pour faire avancer la question dans la région.

Enfin, l'action de MdM passe également par la sensibilisation du milieu médical : fin mars, un courrier d'interpellation a été envoyé aux médecins du CHU de Nantes amenés à pratiquer ces tests et au comité d'éthique de l'hôpital, une rencontre leur est proposée.

Si vous souhaitez vous engager sur cette thématique, contactez Carine (carine.rolland@medecinsdumonde.net)



Invitation :

L'URIOPSS, le Secours Catholique, Médecins du Monde et la FNARS vous convient à la

Rencontre régionale concernant le suivi du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.



Le vendredi 17 avril 2015, de 10h à 16h, au centre Saint Jean, 36 rue Barra à Angers.

Programme :

- Accueil par les présidents régionaux.
- Exposé de l'historique et des enjeux de ce plan de lutte et ses déclinaisons territoriales.
- Débat : constat et questions des acteurs locaux.
- Ateliers : points prioritaires à porter auprès des pouvoirs publics au niveau territorial.

Pour vous inscrire, merci de nous contacter, afin que nous puissions compléter le bulletin d'inscription de la délégation.

Délégation :

Une triste nouvelle :

Carole Bodenau est décédée en début de semaine. Elle avait rejoint le programme auprès des personnes proposant des services sexuels tarifés en 2012 et était moins présente depuis un an car elle se battait contre sa maladie. Elle s'était également impliquée dans le plaidoyer lors des municipales. Nous avons échangé récemment quelques messages dans lesquels elle prenait des nouvelles de MdM. Son engagement avec nous et auparavant avec Médecins sans Frontières tenait beaucoup de place dans sa vie.

Maiwenn et Irène représenteront MdM lors de ses obsèques vendredi et une plante a été commandée.

Paul, Teodora, Maiwenn et Irene

Information générale :

A la suite de la réunion CASA du 23 mars, nous avons appris qu'il est désormais possible de joindre le 115 en continu entre 8h30 et minuit. Même si toutes les lignes ne sont pas disponibles, sur cette période il y a toujours au moins deux personnes pour répondre, dont un régulateur.

Il faut privilégier les appels entre 11h et 15h30.

L'expo "Les Oubliés" se déroulera à Nantes du 31 mars au 01 mai 2015:



La population appelée "Nuba" occupe la région du sud Kordofan au Soudan. Cette population regroupe plus de 80 communautés

distinctes, une centaine de langages et trois religions (animisme, christianisme, islam). La politique du gouvernement pousse les populations à s'enfuir, ceux qui restent, se protègent comme ils le peuvent. Les ONG sont contraintes au départ, le travail de l'ONU entravé et les agences internationales ont interdiction d'entrer dans le sud de la région de Kordofan. Cependant quelques-unes parmi ces dernières bravent cette interdiction.

Cette exposition composée de photos d'Eymeric Laurent-Gascoin et d'interviews témoigne de cette situation.

Vernissage le vendredi 3 Avril au Loo (22 rue Baron), de 18h00 à 22h00

Exposition photographique "Naître dans un bidonville à Jaipur" et spectacle "Slums"

Camille Maloisel et Médecins du Monde Toulouse proposent une exposition qui retrace le travail de Médecins du Monde dans les bidonvilles pour améliorer l'accès aux soins de ces habitants. Cette exposition se tiendra à la maison du Développement Durable à Rezé du 28 avril au 30 mai.



Le vernissage de l'exposition aura lieu le mardi 28 avril à partir de 18 h30 et sera suivi du spectacle « Slums ! », un concert-documentaire

avec un son rock quelques chansons et une voix soul pour raconter le monde des bidonvilles suivi d'un bord de scène (en présence de Sylvie Chapelais).

Le spectacle aura lieu le mardi 28 avril à 20 h 30 au Théâtre Municipal de Rezé.

Si ce spectacle vous intéresse, profitez des places à tarif réduit dont nous bénéficions à MdM (seulement 8€) et réservez rapidement votre place auprès de Corinne.

En parallèle de cette exposition, la délégation va organiser des interventions auprès de classes de CM1 et de lycées sur la thématique des bidonvilles.

Avril 2015 :

- **CASO Nantes** : jeudi 2 avril à 18h30
- **Milieu carcéral** : mardi 7 avril à 20h30
- **Précarité** : mercredi 8 avril à 18h30
- **Médiation Bidonvilles** : jeudi 9 avril à 18h
- **CASO Angers** : lundi 13 avril à 19h30
- **Médecine de proximité** : lundi 27 avril à 13h
- **PPSST** : mardi 28 avril à 20h30

Réunions & Formations :

- **"VIH, hépatites, tuberculose, dépistage, vaccination, matériel de réduction des risques"** : mardi 14 avril à 19h
- **"droits des ressortissants communautaires"** : lundi 27 avril à 18h
- **"Interculturel"** : lundi 18 mai à 18h
- **"légalisation de la prostitution et droits sociaux"** : lundi 18 mai à 18h